

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff*
- **Code du produit:** 4000354630
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant de refroidissement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
NORDWEST Handel AG  
Robert-Schuman-Str. 17  
44263 Dortmund  
Germany  
Telefon: +49 231 2222-3001  
Telefax: +49 231 2222-3099  
www.nordwest.com
- **Service chargé des renseignements:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Institut national de recherche de securite  
(INRS)  
Tel. + 33 1 45 42 59 59

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Amides, insaturés en C12-18 et C18, N- (hydroxyéthyl), éthoxylés  
2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol
- **Mentions de danger**  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

-FR-

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

**Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 1)

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

**· 2.3 Autres dangers**
**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

 · **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Numéro index: 649-466-00-2 Reg.nr.: 01-2119480375-34	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	≥50-≤100%
CAS: 68920-66-1 Reg.nr.: 01-2119489407-26-0000	Fettalkohol, ethoxyliert ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥2,5-<10%
CAS: 157707-44-3 Reg.nr.: Polymer	Amides, insaturés en C12-18 et C18, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥1-<3%
CAS: 115-70-8 Reg.nr.: 01-2119958191-37-XXXX	2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥1-≤2,5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 RTECS: KJ9100000 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥0-≤2,5%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5 RTECS: UT 9200000	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥0,0025-<0,025%

**· Indications complémentaires:**

Note L: La classification comme cancérigène n'est pas obligatoire s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination des aromatiques polycycliques dans les huiles lubrifiantes non utilisées et les fractions pétrolières sans asphalte - extraction au diméthylsulfoxyde - Méthode de l'indice de réfraction », Institute of Petroleum, Londres). Cette note ne s'applique qu'à certains dérivés complexes d'huiles de la partie 3.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

---

**Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

---

(suite de la page 2)

---

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

---

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Reportez-vous à la fiche d'informations produit!

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

##### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm
	Valeur à long terme: 68 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm

#### · DNEL

##### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	DNEL, à long terme, systématique	1,25 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Dermique	DNEL, à long terme, systématique	20 mg/kg bw/Tag (employé) 10 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Inhalatoire	DNEL à long terme, local	67,5 mg/m <sup>3</sup> (employé) 34 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
	DNEL Court terme, local	101,2 mg/m <sup>3</sup> (employé) 50,6 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
	DNEL, à long terme, systématique	67,5 mg/m <sup>3</sup> (employé) 34 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)

#### · PNEC

##### CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxiliert

PNEC d'eau douce	0,002 mg/L (-)
PNEC l'eau de mer	0,002 mg/L (-)

##### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC d'eau douce	1 mg/L (-)
PNEC l'eau de mer	0,1 mg/L (-)
PNEC sédiment, d'eau douce	4 mg/kg (-)
PNEC sédiment, l'eau de mer	0,4 mg/kg (-)
PNEC terrain	0,4 mg/kg (-)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Equipement de protection individuel:

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

**Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**

Selon les conditions d'application, des systèmes fermés ou des systèmes d'échappement locaux sont recommandés afin de maintenir la concentration du produit en dessous des valeurs limites d'exposition recommandées.

Surveillez les émissions du procédé directement à la source.

Le dépassement des limites d'exposition recommandées:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (EN 143 / EN 149): Typ P2 / FFP2

Les appareils et composants respiratoires doivent être contrôlés et homologués selon des standards d'état comme NIOSH (USA) ou CEN (UE).

· **Protection des mains:**



Recommandation: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6  $\geq$  480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Note complémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, les données de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou sont par analogie avec des substances similaires abgeleitet. Es est à noter que l'utilisation pratique d'un gant de produits chimiques de protection dans la pratique en raison de nombreux facteurs qui influencent (par exemple, la température) significativement plus courte que la peut être déterminé par perméation d'essai. En raison de la grande diversité, les instructions du fabricant doivent être respectées.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Protection du visage

· **Protection du corps:**

Vêtement de protection étanche

Recommander des chaussures antidérapantes.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

· **Odeur:** Douce

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 5)

· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH à 20 °C:</b>	9
· <b>Changement d'état</b> <b>Point de fusion/point de congélation:</b> <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé. Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	>270 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges explosifs vapeur / air lors du chauffage au-dessus du point d'éclair et / ou de la nébulisation ne peut pas être exclue.
· <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b> <b>Supérieure:</b>	Non déterminé. Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	0,1 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b> · <b>Densité relative</b> · <b>Densité de vapeur:</b> · <b>Taux d'évaporation:</b>	0,92 g/cm <sup>3</sup> Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique:</b> <b>Cinématique à 40 °C:</b>	Non déterminé. 38 mm <sup>2</sup> /s
· <b>Teneur en solvants:</b> <b>Solvants organiques:</b>	>1-1,5 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

—FR—  
(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 6)

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### **CAS: 64742-53-6 distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités**

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)

##### **CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD-402)
Inhalatoire	LC 50 (6h)	>100 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD-403)

##### **CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Oral	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (lapin)

##### **CAS: 3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)

#### · **Effet primaire d'irritation:**

#### · **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### · **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### · **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

##### **CAS: 64742-53-6 distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités**

EC50 (21d)	>10 mg/L (daphnia)
EC50 (48h)	>10.000 mg/L (daphnia)
NOEC (21d)	10 mg/L (daphnia)

##### **CAS: 68920-66-1 Fettalkohol, ethoxyliert**

LC 50 (96 h)	108 mg/L (Brachydanio rerio (Zebrabärbling)) (OECD-203)
--------------	---

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

**Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 7)

EL50 akut (48h)	51 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
EL50 akut (72h)	>100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge))
NOEC (10d)	0,16 mg/L (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
<b>CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol</b>	
LC 50 akut (96 h)	1.300 mg/L (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
LC 50 akut	>100 mg/L (Brachydanio rerio (Zebrafisch))
LC 50	>100 mg/L (Krustentiere)
EC50	>100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (Grünalge))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Code déchet:**  
Le classement dans la nomenclature des déchets sont une recommandation au regard de l'utilisation prévue de ce produit. En raison d'utilisation spéciales et de conditions de traitement spécifiques chez l'utilisateur, le produit peut dans certaines conditions faire l'objet d'une classification différente (2014/955/EU)

· **Catalogue européen des déchets**

12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

Nom du produit: **PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**

(suite de la page 8)

· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Amides, insaturés en C12-18 et C18, N- (hydroxyéthyl), éthoxylés  
2-amino-2-éthyl-1,3-propanediol
- **Mentions de danger**  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
  - P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2020

Numéro de version 8

Révision: 07.09.2020

---

**Nom du produit: PROMAT chemicals -Hochleistungskühlschmierstoff**


---

(suite de la page 9)

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits

· **Contact:** E-Mail (fachkundige Person): [sdb@nordwest.com](mailto:sdb@nordwest.com)

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources**

Règlement:

Réglementation REACH (EC) Nr1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n ° 2018/35.

Règlement (CE) no. 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) no. 2017/776

Internet:

<http://www.baua.de>

<http://www.arbeitssicherheit.de>

<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb>

<http://logkow.cisti.nrc.ca>

<https://echa.europa.eu>

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau de 21/04/2017 (WHC-évaluation)

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**